

GUIDE DES FINANCEMENTS

Décarbonation

Janvier 2025

EDITO

Depuis plus de 30 ans, D&Consultants se mobilise activement pour faire prospérer l'innovation en France à travers l'accompagnement de projets ambitieux et innovants. Pour cela, nous nous positionnons en tant que facilitateur et accélérateur pour nos clients et partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation : élaboration des stratégies, structuration et montage de projets de RDI et d'industrialisation, pilotage et suivi de la réalisation de ces derniers. Nous avons ainsi contribué à l'émergence et à la réalisation de projets à fort impact sur l'ensemble du territoire national et européen pour de nombreux secteurs, parmi lesquels ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'Etat et l'Europe continuent d'engager une politique forte de soutien aux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, à travers France 2030, les stratégies d'accélération ou encore le programme Horizon Europe. D&Consultants évolue au cœur de cet écosystème du financement, et souhaite partager ses connaissances à travers des guides thématiques. Ce guide est dédié à la décarbonation, pour laquelle les équipes de D&Consultants mettent leurs expertises à disposition, et participent ainsi au rayonnement scientifique français et à la souveraineté nationale de nos industries.

Dominique Carlac'h

Présidente de D&Consultants

Dominique Carlac'h

Sommaire

EDITO	2
POLITIQUE DE DÉCARBONATION DE LA FRANCE	4
POLITIQUE DE DÉCARBONATION DE L'UNION EUROPÉENNE	5
PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX	6
DECARB IND 25.....	7
GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION 2024.....	8
AUTRES AIDES POUR LES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATION VIA LE FONDS CHALEUR.....	9
LE FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE (FTJ).....	11
MÉCANISME DE SOUTIEN À LA PRODUCTION D'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ	12
PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS	13
HORIZON EUROPE - CLUSTER 4 NUMÉRIQUE, INDUSTRIE, ESPACE	14
HORIZON EUROPE - CLUSTER 5 CLIMAT, ÉNERGIE ET MOBILITÉ.....	15
CLEAN HYDROGEN PARTNERSHIP.....	16
CLEAN AVIATION PARTNERSHIP	17
INNOVATION FUND – SMALL-SCALE	18
INNOVATION FUND – MEDIUM-SCALE.....	19
INNOVATION FUND – LARGE-SCALE.....	20
INNOVATION FUND – PILOT	21
INNOVATION FUND – CLEAN TECH MANUFACTURING	22
INNOVATION FUND – BATTERIES	23
INNOVATION FUND – VENTE AUX ENCHÈRES D'HYDROGÈNE RFNBO	24
PROGRAMME LIFE.....	25
EIC PATHFINDER.....	26
EIC ACCELERATOR.....	27
EIC STEP – SCALE UP CALL 2025.....	28
EIC TRANSITION	29
EIT MANUFACTURING	30
EIT CLIMATE KIC	31
EUREKA CLUSTER – EUROGIA ²⁰³⁰	32
CLEAN ENERGY TRANSITION PARTNERSHIP	33
CEF TRANSPORT.....	34
CEF AFIF.....	35
RESEARCH FUND FOR COAL & STEEL.....	36
RECOMMANDATIONS D&C	37
LES DISPOSITIFS D'AIDE AU MONTAGE DE PROJETS EUROPÉENS	40
D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC	41
NOUS CONTACTER	43

POLITIQUE DE DÉCARBONATION DE LA FRANCE

La **décarbonation industrielle est un axe majeur** pour que la France atteigne à horizon 2050 ses objectifs environnementaux définis dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. Et pour cause, près de 20% des émissions de gaz à effet de serre proviennent aujourd'hui de l'activité industrielle sur notre territoire. D'ici 2030, l'industrie devra encore réduire ses émissions de CO₂ de 35% par rapport à 2015, et viser une réduction de 81% d'ici 2050. Au-delà de l'aspect environnemental, la décarbonation de l'industrie présente également des **enjeux sociétaux**, de **performance** et de **compétitivité**. Qu'elle soit motivée par des prix plus élevés par tonne de CO₂, d'éventuelles taxes aux frontières ou simplement des prix de l'énergie plus élevés, la décarbonisation aura un impact direct sur les coûts, les performances et l'empreinte environnementale des entreprises.

Le gouvernement a débloqué dans le cadre de France 2030 une **enveloppe de 5,6 milliards d'euros** afin d'aider les industries françaises à se décarboner :

- ▶ **5 milliards d'euros d'aides directes seront dédiées au déploiement de solutions de décarbonation des sites industriels.** Elles concerneront aussi bien les sites les plus émetteurs que l'ensemble du tissu d'entreprises présents dans tous les territoires. Quatre milliards d'euros seront consacrés à des technologies innovantes comme l'hydrogène ou la capture de carbone. En complément, un milliard d'euros sera consacré à des technologies « matures », au service de toutes les entreprises dans tous les territoires ;
- ▶ **610 millions d'euros financeront l'innovation et le déploiement de technologies pour une industrie bas carbone** à travers le lancement de la stratégie d'accélération « **Décarbonation de l'industrie** ». Cette dernière vise à faire émerger et industrialiser une offre française de solutions compétitives de décarbonation et des zones industrielles « zéro émission ». Des moyens sont également prévus pour l'accompagnement de démarches territoriales de diagnostic et pour construire des partenariats au sein de nos bassins industriels.

Outre les dispositifs en lien avec la décarbonation industrielle, la stratégie « **Technologies avancées pour les systèmes énergétiques** » vise à favoriser le développement d'une industrie française des nouvelles technologies de l'énergie capable de répondre à une demande globale actuelle et future de développement croissant des énergies renouvelables, et de l'électrification des usages. La stratégie identifie trois secteurs prioritaires : photovoltaïque, éolien flottant et réseaux énergétiques.

POLITIQUE DE DÉCARBONATION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Europe est actuellement confrontée à des enjeux majeurs entraînés par le **changement climatique** : hausse des températures moyennes, accroissement des sécheresses, migrations climatiques, pénuries alimentaires, perte de diversité. La politique menée par l'Union européenne vise donc la **neutralité climatique d'ici 2050** – une économie dont les **émissions de gaz à effet de serre** sont **nulles**.

Cet objectif est au cœur du **Pacte Vert pour l'Europe** et conforme aux engagements de l'Accord de Paris. La transition vers une société climatiquement neutre est à la fois un défi urgent et une opportunité de construire un avenir meilleur pour tous. Dans ce plan, toutes les composantes de la société et **tous secteurs économiques** auront un rôle à jouer, de l'énergie à l'industrie, en passant par la mobilité, les bâtiments, l'agriculture etc.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Union européenne mise sur la recherche et l'innovation avec le programme-cadre **Horizon Europe**. Doté d'un budget de **95Mds€** pour la période 2021-2027, le programme accompagne les innovations pour la **décarbonation** avec plusieurs dispositifs présentés dans ce guide.

D'autre part, pour soutenir les **investissements**, l'Europe a lancé le programme « **Innovation Fund** » d'un fonds abondé grâce aux revenus du système européen d'échange des droits d'émission (ETS trading system) et doté d'un solide budget de **10 milliards** d'euros sur la période 2020-2030. Ce programme de financement européen né des engagements pris par l'Union Européenne lors de l'Accord de Paris et a pour objectif de favoriser la mise sur le marché de technologies innovantes à faible intensité carbonique.

Le programme de financement européen « **LIFE** » soutient des projets d'**expérimentation** contribuant à la politique environnementale de l'UE avec un budget de **5,43Md€**. Il s'agit notamment d'accompagner les changements de comportement pour atténuer le changement climatique, encourager la production d'énergies durables, le développement de nouvelles technologies et la numérisation : autant de sujets pertinents dans le domaine de la décarbonation.

A full-page photograph of the Eiffel Tower in Paris, France, under a clear blue sky. The tower is the central focus, with its intricate lattice structure clearly visible. In the foreground, there is a blurred view of the Seine River and several boats docked at a pier. The background shows some greenery and buildings. The image is framed by a dark blue border at the top and bottom, and a teal border on the right side.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX



APPEL À PROJETS

« DECARB IND 25 »



L'appel à projets DECARB IND 25 vise à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites industriels** via les thématiques suivantes : efficacité énergétique, modification des mix énergétique et matière, captage, valorisation et stockage du carbone.



Les projets attendus*

Ce dispositif s'adresse à tout site industriel et à des projets permettant une **réduction d'au moins 1 000 tCO₂eq des émissions annuelles de GES directes** à iso-production au périmètre de l'entreprise industrielle concernée. L'AAP vise les leviers de décarbonation ci-dessous :

- ▶ **Efficacité énergétique** (dont équipements de récupération de chaleur)
- ▶ **Modification du mix énergétique** (électrification, combustion d'hydrogène H₂)
- ▶ **Modification du mix matières** (usage matière de l'hydrogène, usage matière de dérivés de l'hydrogène)
- ▶ **Captage, valorisation et stockage du carbone.**

L'appel à projets vise des **investissements supérieurs à 3 M€** pour une **demande d'aide inférieure à 30 M€**.

Bénéficiaires

Toute personne morale de droit privé se positionnant comme maître d'ouvrage

Dates de relèvements

13/03/2025

D'autres échéances régulières auront lieu en 2025 et 2026

Type d'aide

Subventions

Taux d'aide allant jusqu'à 60% sur le surcoût**

* Les projets de décarbonation de l'industrie pour lesquels la demande d'aide est supérieure à 30 M€

** L'assiette des coûts admissibles correspond au surcoût de l'opération par rapport à un scénario de référence qui serait moins vertueux



APPEL D'OFFRES « GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION 2024 »



L'appel d'offre vise à soutenir l'accélération de la décarbonation de l'industrie en France et le développement des technologies de décarbonation les plus ambitieuses afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux susmentionnés.

La mise en place de contrats de financement entre l'État et les industriels lauréats pour les projets sélectionnés permettra la construction et l'exploitation de procédés de production décarbonés ambitieux au sein des installations industrielles les plus émettrices.

Bénéficiaires

Entreprises ayant répondu à la consultation publique sur le projet d'appel d'offres du 26/06/2024 au 30/09/2024

Date de dépôt

Phase d'enchère ouverte jusqu'au **15/05/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets de décarbonation visés consistent en la mise en place d'un ou de plusieurs leviers technologiques de maturité suffisante permettant de réduire les émissions de GES des sites industriels concernés, notamment l'électrification, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la modification du mix énergétique ou du mix matières, et le captage et stockage (« CCS ») ou captage et utilisation (« CCU ») du carbone.

Pour être éligible, un projet doit représenter un montant d'aide total supérieur ou égal à **20M€**.



AUTRES AIDES POUR LES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATION VIA LE FONDS CHALEUR (1/2)



**FONDS
CHALEUR**

Installations de systèmes solaires combinés

Pour réduire la consommation énergétique, le Fonds Chaleur vous accompagne financièrement dans la réalisation de votre projet de Système Solaire Combiné (SSC). Les opérations de SSC éligibles au Fonds Chaleur sont des installations de production de chaleur collective (chauffage et eau chaude sanitaire) avec des capteurs solaires thermiques dans lesquels circule un fluide caloporteur.

L'aide apportée est calculée sur la base d'un **montant forfaitaire** en fonction la quantité de chaleur produite par l'installation.

Installation de production d'eau chaude solaire thermique

Pour financer toute typologie de projets de production d'eau chaude collective par la chaleur solaire dans : les logements collectifs, le secteur tertiaire, l'industrie, l'agriculture, les opérations couplées à des réseaux de chaleur.

L'aide apportée est calculée sur la base d'une **aide forfaitaire** en fonction de la zone géographique d'implantation de l'installation, et de la surface de l'installation solaire.

Installation de pompes à chaleur solaire pour la production d'eau chaude

Pour les opérations de production d'eau chaude sanitaire (ECS) à destination de logements collectifs et des secteurs Tertiaire, Industrie et Agriculture comprenant les établissements ayant des usages ECS durant toute l'année.

L'aide apportée est calculée sur la base d'un **montant forfaitaire** en fonction la quantité de chaleur produite par l'installation.

Réalisation d'installations de récupération de chaleur fatale

Pour les installations de récupération de chaleur fatale en fonction de conditions techniques:

- quantité de chaleur récupérée > 1 GWh/an ;
- seuil minimal de performances énergétiques et environnementales des installations ;
- temps de retour brut (TRB) sur investissement du projet > 3 ans



**FONDS
CHALEUR**

D

AUTRES AIDES POUR LES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATION VIA LE FONDS CHALEUR (2/2)

Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique

pour la réalisation de votre installation de production de chaud et de froid à partir d'une boucle d'eau tempérée « géothermique ». 'ADEME peut accompagner les opérations de boucles d'eau tempérée géothermiques ayant une production de chaleur renouvelable minimum de 25 MWh/an sur : champ de sondes, nappe d'eau souterraine, eaux usées (ou effluents en sortie de STEP), eau de mer ou eaux de surface.

L'aide ADEME aux projets de boucle d'eau tempérée géothermique est calculée sur la base d'une analyse économique

Installations de production de chaleur et de froid renouvelable à partir de géothermie de surface et d'aérothermie

Pour financer la réalisation de votre installation de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface ou d'aérothermie ayant une production de chaleur renouvelable **minimum de 25 MWh/an**

Installations de production de chaleur à partir de géothermie profonde

Pour financer la réalisation de votre installation de production de chaleur à partir de géothermie profonde. L'ADEME peut accompagner financièrement la réalisation d'opérations de géothermie sur aquifère profond (ou géothermie basse énergie) avec ou sans recours à une (ou des) pompe(s) à chaleur et associées ou non à la création (ou l'extension) d'un réseau de chaleur.

Réalisation d'installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur)

Pour financer votre installation de méthanisation après une étude de faisabilité favorable, via des unités de méthanisation avec cogénération (<500 kWe) ou injection de biométhane ou bien via des stations d'épuration urbaines (STEU)

L'aide de l'ADEME est apportée principalement sous forme de forfait de subvention par unité de capacité de production annuelle (€/MWh)

Ces aides s'adressent aux collectivités, aux entreprises, aux établissements publics et aux associations.

APPEL À PROJETS

LE FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE (FTJ)



Nouveau programme de l'Union européenne de la période 2021-2027, le Fonds pour une transition juste (FTJ) doit **soutenir les territoires les plus dépendants aux énergies fossiles qui risquent d'être fragilisés par la transition écologique**. Ce dispositif, doté de 937M€ en France, a pour objectif de rendre socialement juste et acceptable cette transition vers une économie neutre en carbone et d'éviter l'aggravation des inégalités régionales.

Bénéficiaires

Variable selon les appels à projets et les régions

Date de dépôt

Variable selon les appels à projets et les régions

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Le programme FTJ en France se compose d'un programme national sur l'emploi et la formation et de 6 programmes régionaux (les territoires éligibles se situent en Hauts-de-France, PACA, AURA, Grand-Est, Normandie, Pays-de-la-Loire).

Le FTJ finance notamment :

- La recherche et l'innovation,
- Les énergies renouvelables, les technologies
- La décarbonation des mobilités
- L'économie circulaire (recyclage, réparation, réduction des déchets...)
- La formation et la reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi ainsi que l'aide à la recherche d'emploi
- La réhabilitation des friches industrielles

Taux d'aide allant
jusqu'à **70%** des dépenses

APPEL À CANDIDATURES MÉCANISME DE SOUTIEN À LA PRODUCTION D'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ



Ce dispositif vise à soutenir des projets de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, **de puissance électrique comprise entre 5 MW et 100 MW, implantés sur le territoire national et dont la production est majoritairement destinée à des usages industriels directs.**

Bénéficiaires

Monopartenaire ou collaboratif

Les groupements sont constitués sous la forme de groupements solidaires ou de groupements conjoints à mandataire solidaire

Date de dépôt

Procédure ouverte jusqu'au **14/03/2025**

Type d'aide

Une aide au **fonctionnement** ou **une combinaison** d'une aide à **l'investissement** et d'une aide au **fonctionnement**

Les projets attendus



- ▶ Au moins 30 % de l'approvisionnement électrique nécessaire à la production soumise est sécurisé sur 10 ans et au moins 60 % de la vente de la production soumise est destinée à des usages industriels directs et est sécurisée sur la durée du soutien
- ▶ Projets en mesure de contribuer à l'approvisionnement en technologies « zéro net » de l'Union Européenne (UE)
- ▶ Projets capables de limiter à 25 % maximum de la capacité d'électrolyse de leur projet l'approvisionnement en stacks d'électrolyseurs provenant de pays tiers à l'Union européenne, afin de réduire le risque de dépendance accrue et irréversible vis-à-vis de ces pays pour la production de ces équipements.
- ▶ La présentation d'un plan de cybersécurité, car la production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone peut concerner l'alimentation de sites sensibles, tels que des industries à feu continu ou des usages prioritaires.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS



APPEL À PROJETS HORIZON EUROPE - CLUSTER 4 NUMÉRIQUE, INDUSTRIE, ESPACE



Ce cluster vise à favoriser la compétitivité industrielle en renforçant la souveraineté technologique et industrielle européenne, le développement et l'utilisation de technologies numériques dans des domaines prioritaires, notamment dans le secteur spatial. Les appels à projets de 2025 sont actuellement en attente.

Bénéficiaires

Collaboratif avec en moyenne 8 partenaires (minimum 3) issus d'environ 5 pays membres du programme différents (minimum 3)

Dates de dépôt

En attente des appels à projets 2025

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Ce cluster est composé de 3 thématiques principales : numérique, industrie, espace.

Les appels à projets Industrie du Cluster 4 visent à répondre au défi de transition verte et numérique « twin transition » avec 3 orientations stratégiques :

- 1- Transformer l'industrie de l'UE pour une économie propre, neutre sur le plan climatique, circulaire et compétitive ;
- 2- Garantir le leadership industriel mondial de l'UE et son autonomie stratégique ;
- 3- façonner des technologies et des innovations qui s'adaptent à nos sociétés.

La destination Industrie propose, parmi les partenariats suivants :

- ▶ **Made in Europe Partnership**
- ▶ **Processes4Planet Partnership**
- ▶ **Clean Steel Partnership**

Taux d'aide allant
de **60-70% (IA)** à **100% (RIA)**
des dépenses



APPEL À PROJETS HORIZON EUROPE - CLUSTER 5 CLIMAT, ÉNERGIE ET MOBILITÉ



Ce cluster vise à favoriser l'action en faveur du climat, d'améliorer la compétitivité de l'industrie de l'énergie et des transports ainsi que la qualité des services que ces secteurs apportent à la société.

Bénéficiaires



Collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres de programme différents (minimum 3)

Dates de dépôt



AAP ouverts jusqu'au **03/02/2025**

Type d'aide



Subventions

Les projets attendus



Le cluster climat, énergie et mobilité s'articule autour de **six domaines d'intervention** :

- ▶ Destination 1 - Sciences du climat et réponses pour la transformation vers la neutralité climatique
- ▶ Destination 2 - Solutions transversales pour la transition climatique
- ▶ Destination 3 - Un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif
- ▶ Destination 4 - Utilisation efficace, durable et inclusive de l'énergie
- ▶ Destination 5 - Des solutions propres et compétitives pour tous les modes de transport
- ▶ Destination 6 - Des transports sûrs et résilients et des services de mobilité intelligente pour les passagers et les marchandises

Des appels à projets sont actuellement disponibles pour les destinations 3 et 4.

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses



CLEAN HYDROGEN PARTNERSHIP



L'entreprise commune Clean Hydrogen est un partenariat public-privé entre l'Union européenne (représentée par la Commission Européenne), le secteur industriel européen des piles à combustible et de l'hydrogène représenté par Hydrogen Europe et la communauté des chercheurs représentée par Hydrogen Europe Research. Elle vise à soutenir des projets visant à stimuler la recherche et l'innovation sur la production, la distribution, le stockage et les applications finales de l'hydrogène propre

Bénéficiaires

Collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres de programme différents (minimum 3)



Dates de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
23/04/2025



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



L'appel porte sur des sujets clés du programme de recherche stratégique du Partenariat pour l'hydrogène propre, le financement étant réparti comme suit :

- 40 M€ pour la production d'hydrogène renouvelable
- 16 M€ pour le stockage et la distribution d'hydrogène
- 17 M€ pour les applications de transport
- 5 millions d'euros pour le chauffage et l'électricité
- 6,5 M€ pour les activités transversales
- 80 M€ pour les Vallées de l'Hydrogène

Taux d'aide allant

jusqu'à **100%** des dépenses



CLEAN AVIATION PARTNERSHIP



Clean Aviation est un partenariat public-privé institutionnalisé entre l'Union européenne (représentée par la Commission Européenne) et le secteur européen de l'aviation (représenté par les membres fondateurs et les membres associés). Il vise, à travers des appels à projets, à contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'aviation en accélérant la mise au point de technologies aéronautiques neutres sur le plan climatique en vue d'un déploiement le plus rapide possible.

Bénéficiaires

Collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres de programme différents (minimum 3)

Dates de dépôt

Dates à venir pour 2025
(attendues en fin février 2025)

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Ce programme s'articule autour de 3 axes principaux, chacun comportant des efforts ciblés de R&I et de démonstration visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions des futurs avions :

- ▶ Intégration et évaluation d'impact du concept d'avion (ACI&I) : 15 millions d'euros
- ▶ Architectures d'avions à courte et moyenne portée (SMR) ultra-efficaces : 205 millions d'euros
- ▶ Architectures d'avions régionaux ultra-efficaces (REG) : 145 millions d'euros

Clean Aviation lance également une nouvelle initiative : les **Fast Track Areas (FTA)** : 15M€. Ces projets sont conçus pour réduire les risques liés aux solutions techniques alternatives ou complémentaires, permettant un processus de mise en œuvre plus rapide et un élargissement de l'étendue des compétences.

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses

APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – SMALL-SCALE



L'Innovation Fund – Small-scale projects a pour objectif de soutenir des projets d'investissements (CAPEX entre 2,5 et 20M€) de solutions innovantes permettant de **réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle industrielle**

Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))

Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
09/04/2024

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les **priorités thématiques** sont les suivantes :

- ▶ Les activités qui soutiennent l'innovation dans **les technologies et les processus à faible teneur en carbone** dans les secteurs énumérés à l'annexe I de la directive 2003/873 (secteur de l'énergie et des secteurs industriels tels que l'acier, les produits chimiques, le papier, le ciment, la céramique et d'autres industries à forte intensité énergétique)
- ▶ Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de projets visant **le captage et le stockage géologique du CO₂** en toute sécurité pour l'environnement (CSC)
- ▶ Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de technologies innovantes en matière d'**énergies renouvelables et de stockage de l'énergie**.
- ▶ Les projets de **décarbonation du transport maritime et aérien** sont également éligibles.

Taux d'aide allant jusqu'à 60% du surcoût de l'investissement



APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – MEDIUM-SCALE



L'Innovation Fund – Medium-scale projects a pour objectif de soutenir des **projets d'investissements (CAPEX entre 20M€ et 100M€)** de solutions innovantes permettant de **réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle industrielle**

Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))



Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
09/04/2024



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les **priorités thématiques** sont les suivantes :

- ▶ Les activités qui soutiennent l'innovation dans les **technologies et les processus à faible teneur en carbone** dans les secteurs énumérés à l'annexe I de la directive 2003/873 (secteur de l'énergie et des secteurs industriels tels que l'acier, les produits chimiques, le papier, le ciment, la céramique et d'autres industries à forte intensité énergétique)
- ▶ Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de projets visant le **captage et le stockage géologique du CO₂** en toute sécurité pour l'environnement (CSC)
- ▶ Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de technologies innovantes en matière d'**énergies renouvelables et de stockage de l'énergie**.
- ▶ Les projets de **décarbonation du transport maritime et aérien** sont également éligibles.

Taux d'aide allant
jusqu'à **60%** du surcoût de
l'investissement



APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – LARGE-SCALE



L'Innovation Fund – Large-scale projects a pour objectif de soutenir des **projets d'investissements d'envergure (CAPEX >100 M€)** de solutions innovantes permettant de **réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle industrielle**



Les projets attendus

Les **priorités thématiques** sont les suivantes :

- ▶ Les activités qui soutiennent l'innovation dans les **technologies et les processus à faible teneur en carbone** dans les secteurs énumérés à l'annexe I de la directive 2003/873 (secteur de l'énergie et des secteurs industriels tels que l'acier, les produits chimiques, le papier, le ciment, la céramique et d'autres industries à forte intensité énergétique)
- ▶ Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de projets visant le **captage et le stockage géologique du CO₂** en toute sécurité pour l'environnement (CSC)
- ▶ Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de technologies innovantes en matière d'**énergies renouvelables et de stockage de l'énergie**.
- ▶ Les projets de **décarbonation du transport maritime et aérien** sont également éligibles.

Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))



Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au **09/04/2024**



Type d'aide

Subventions



Taux d'aide allant

jusqu'à **60%** du surcoût de l'investissement



APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – PILOT



Cet appel a pour objectif de soutenir des **projets d'investissement hautement innovants (CAPEX > 2,5M€-TRL 6-7)**, disruptifs ou des technologies représentant des découvertes majeures pour la décarbonation, afin d'atteindre les objectifs de neutralité climatique. L'installation pilote devra avoir un très faible niveau d'émissions résiduelles ou entraîner des absorptions nettes de carbone, avec un haut degré de risque technique.

Les projets attendus



(a) **Construction et exploitation de projets pilotes** axés sur la validation, l'essai et l'optimisation de solutions de décarbonation profonde hautement innovantes dans tous les secteurs éligibles au soutien de l'Innovation Fund ;

Les **priorités thématiques** sont les suivantes :

- ▶ Secteurs énumérés à l'annexe I et 3 de la EU ETS Directive,
- ▶ Captage et utilisation du carbone (CCU),
- ▶ Systèmes de stockage innovants de l'énergie ou du CO₂,
- ▶ Installations d'énergie renouvelable,
- ▶ Dans les secteurs des transports maritimes et aériens, un soutien peut être apporté, par exemple, aux technologies innovantes de pointe, y compris l'efficacité énergétique, les carburants alternatifs durables, l'électrification, ainsi que les technologies de propulsion sans émissions, les technologies éoliennes.

Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))



Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
09/04/2024

Type d'aide

Subventions



Taux d'aide allant

jusqu'à **60%** du surcoût de
l'investissement (max 40M€ / projet)



APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – CLEAN TECH MANUFACTURING



Cet appel à projets soutient des **projets d'investissement (CAPEX > 2,5M€)** pour la **fabrication de composants innovants de technologies propres** pour la production/consommation d'hydrogène, l'énergie renouvelable et le stockage d'énergie

Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))

Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
09/04/2024

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Projets qui renforcent l'innovation et la capacité industrielle de l'Europe dans le secteur de la **fabrication de technologies propres**, y compris **l'intensification, la résilience de la chaîne d'approvisionnement** et l'autonomie stratégique en Europe.

La **construction et l'exploitation des installations de production** doivent être dédiées à la **fabrication de composants** dans les domaines suivants :

- ▶ Installation d'énergie renouvelable
- ▶ Electrolyseurs et piles à combustibles
- ▶ Solutions de stockage d'énergie couvrant à la fois les batteries et autres solutions de stockage
- ▶ Pompes à chaleur

Taux d'aide allant

jusqu'à **60%** du surcoût de
l'investissement

APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – BATTERIES

Cet appel à projets soutient des projets d'investissements d'envergure permettant de **réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle industrielle** :

(a) Soutenir des projets démontrant des technologies, des processus ou des produits hautement innovants, qui sont suffisamment matures et ont un potentiel significatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

(b) Offrir un soutien financier adapté aux besoins du marché et aux profils de risque des projets éligibles, tout en attirant des ressources publiques et privées.



Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))

Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
09/04/2024

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Sont attendus les projets de démonstration dans au moins l'une des thématiques suivantes :

- Projets supportant des **technologies et processus à faible émission de carbone** dans les secteurs énumérés à l'annexe 1 de la EU ETS Directive, (secteur de l'énergie et des secteurs industriels tels que l'acier, les produits chimiques, le papier, le ciment, la céramique et d'autres industries à forte intensité énergétique)
- Projets contribuant à stimuler la **construction et l'exploitation de projets visant à stocker le CO₂ de manière sûre pour l'environnement**, par cataphorèse et par voie géologique
- Projets contribuant à stimuler **la construction et l'exploitation de technologies innovantes en matière d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie**

Taux d'aide allant

jusqu'à **60%** du surcoût de
l'investissement

APPEL À PROJETS INNOVATION FUND – VENTE AUX ENCHÈRES D’HYDROGÈNE RFNBO*

Avec ce dispositif, la Commission européenne a pour objectif de **réduire l'écart de coût entre l'hydrogène vert et l'hydrogène fossile**, permettre la formation du marché de l'hydrogène vert, de réduire les risques liés aux projets européens dans le domaine de l'hydrogène et de réduire les charges et coûts administratifs via des procédures courtes et transparentes



Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (dont avec entité(s) affiliée(s))

Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
08/02/2024

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



- Installation de nouvelles capacités d'hydrogène RFNBO
- Production vérifiée et certifiée d'hydrogène RFNBO à partir de ces installations (en kg de volume produit) pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans

Seuls les projets avec une capacité installée minimale de l'électrolyseur de 5 MWe sont éligibles. Les offres soumises devront être égales ou inférieures à 4€/kg.

Thématique prioritaire :

Production d'hydrogène renouvelable dit « RFNBO » (pour « Renewable Fuels of Non Biological Origin »), conformément à la description de la directive 2018/2001/EU)

Enveloppe totale de la vente
800M€ (au maximum 1/3 de
l'enveloppe par projet)

*conformément à la description de la directive 2018/2001/EU)

APPEL À PROJETS PROGRAMME LIFE

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié aux expérimentations d'innovation, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Le programme qui couvre la période 2021-2027, est réparti en 4 sous programmes :

- ▶ Nature et biodiversité,
- ▶ Économie circulaire et qualité de vie,
- ▶ Atténuation du changement climatique et adaptation,
- ▶ Transition vers l'énergie propre.



Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (recommandé)



Date de dépôt

Dates à venir pour 2025 :
publication des AAPs en avril 2025, pour un dépôt prévu en septembre 2025



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets du sous-programme « **Atténuation du changement climatique** » doivent contribuer à une transition socialement juste et durable vers une économie neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de l'UE pour 2030, à savoir au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990. Ils peuvent notamment porter sur la **décarbonation de l'industrie**.

Le sous-programme « **Transition vers l'énergie propre** » vise à faciliter la transition vers une économie efficace sur le plan énergétique, fondée sur les énergies renouvelables, neutre sur le plan climatique et résiliente, en finançant des actions de coordination et de soutien (autres subventions d'action) dans toute l'Europe. Les projets sont notamment attendus dans le domaine de **l'énergie durable**, le **développement de technologies** et la **numérisation**.

**Taux d'aide allant
jusqu'à 60% des dépenses**

APPEL À PROJETS EIC PATHFINDER



L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture.

Bénéficiaires

Appels Open : consortium ≥ 3 entités de 3 pays européens différents
Appels Challenge : Monopartenaire ou collaboratif

Date de dépôt

21/05/2025 pour les appels « Open »
29/10/2025 pour les appels « Challenge »

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



L'EIC Pathfinder soutient les technologies radicalement nouvelles, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés et/ou de relever des défis mondiaux. Cet appel soutient le développement à un stade précoce (TRL 1-4) basé sur une recherche de rupture scientifique et technologique à haut risque / potentiel.

L'EIC Pathfinder se décline en deux programmes : OPEN et CHALLENGE. L'appel Open est ouvert à toute thématique.

Budget des projets : jusqu'à 4 M€, plus si justifié de manière appropriée

**Taux d'aide allant
jusqu'à 100% du budget total**



APPEL À PROJETS EIC ACCELERATOR



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international.



Les projets attendus

L'EIC Accelerator aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Les projets attendus durent de 12 à 24 mois avec un TRL 6 en début de projet et TRL9 en fin de projet.

L'EIC Accelerator se décline en deux programmes : OPEN et CHALLENGE. L'appel Open est ouvert à toute thématique.

Un appel à projets Challenge soutient les innovations pour les mobilités futures

Bénéficiaires

Monopartenaire : Start-up, PME européenne*

Dates de dépôt

Etape 1 : ouvert au fil de l'eau (1 relève par mois)

Etape 2 : 12/03/2025 et 01/10/2025

Etape 3 : env. 2 mois après l'étape 2

Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€ et/ou jusqu'à 10 M€ en equity

**Taux d'aide allant
jusqu'à 70% des dépenses**

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

APPEL À PROJETS EIC STEP – SCALE UP CALL 2025



L'EIC STEP soutient les **start-up/PME prometteuses** développant des **technologies critiques*** qui ont déjà reçu un financement, y compris celles qui ont déjà bénéficié du soutien de l'EIC, afin de les aider à obtenir des **séries de financement plus importantes** pour développer leurs activités.



Les projets attendus

L'EIC STEP aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact dans les domaines prioritaires définis dans le règlement STEP, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Au-delà du financement, les entreprises bénéficieront d'un système de soutien solide qui favorisera leur croissance continue en Europe grâce aux services d'accélération des entreprises d'EIC STEP.

Thématiques concernées : digital technologies, clean technologies et biotech

Budget disponible pour 2025 : 300 M€

Bénéficiaires

Monopartenaire : Start-up, PME européenne*

Dates de dépôt

Etape 1 : ouvert au fil de l'eau (1 relève par mois)

Audition : environ 2 mois après l'étape 1

Type d'aide

Entre 10 M€ et 30 M€ en equity

Participation de l'EIC Fund à la levée de fond

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

APPEL À PROJETS

« EIC TRANSITION »



L'EIC Transition est un nouvel instrument qui se place dans le continuum en faveur de l'innovation de rupture voulu par le Conseil Européen de l'Innovation pour combler le fossé entre le Pathfinder et l'Accélérateur.

Les projets attendus



Projets exploitant des résultats de projets européens ayant un potentiel commercial prometteur et ayant réalisé la preuve de concept.

Les seuls projets éligibles sont ceux ayant bénéficié d'un financement européen parmi ceux-ci : ERC PoC, FET ou Pathfinder ainsi que certains AAPs ERA-NET, RIA financées par H2020, European Defence Funds.

Le projet en question doit au moment de la date limite de dépôt avoir commencé depuis au moins 12 mois ou être terminé depuis maximum 30 mois.

Bénéficiaires

Monopartenaire ou consortium



Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
17/09/2025



Type d'aide

Subventions



Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses

APPEL À PROJETS EIT MANUFACTURING



L'EIT Manufacturing réunit plus de 65 membres du secteur manufacturier en Europe. La KIC met en relation les entreprises avec le monde universitaire, la recherche et les investissements du secteur manufacturier dans toute l'Europe afin de contribuer à rendre le secteur plus compétitif et durable.

Bénéficiaires

Collaboratif avec au moins 3 organisations issues de 2 pays membres de l'UE et établies dans 2 centres de l'EIT Manufacturing

Date de dépôt

En fonction des AAP :
30/01/2025, 26/02/2025,
21/04/2025

Type d'aide

Subventions jusqu'à 0,8M€/an

Les projets attendus



Plus précisément, l'EIT Manufacturing se propose de co-financer le développement de projets proche du marché, s'inscrivant dans l'une des 4 thématiques identifiées par la KIC :

- ▶ L'automatisation pour des usines centrées sur l'humain
- ▶ Les robots collaboratifs et les solutions pour une production flexible
- ▶ L'intelligence artificielle et jumeaux numériques pour les systèmes de production
- ▶ Technologies intelligentes pour une industrie circulaire et verte

Taux d'aide allant
jusqu'à **70%** des coûts du projet

APPEL À PROJETS EIT CLIMATE KIC



L'objectif de l'appel à projets « EIT Climate KIC », est de soutenir le développement de nouveaux produits ou services commerciaux très innovants qui cherchent à se lancer sur le marché et à avoir un impact sur le climat.

Bénéficiaires

Collaboratif avec au moins 3 organisations issues de 2 pays membres de l'UE et établies dans 2 centres de l'EIT Manufacturing

Date de dépôt

En fonction des AAP :
03/02/2025, 12/03/2025,
17/03/2025, 31/03/2025,
31/12/2025

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Plus précisément, l'EIT Climate se propose de co-financer le développement de projets proche du marché, s'inscrivant dans l'une des 5 thématiques identifiées par la KIC :

- ▶ Systèmes urbains
- ▶ Systèmes d'utilisation des sols
- ▶ Économie circulaire et matériaux
- ▶ Technologies au service de l'atténuation et/ou de l'adaptation au climat
- ▶ Transformation juste

Plusieurs appels à projets sont actuellement ouverts dont :

- ▶ Le challenge de la mobilité des villes durables
- ▶ ClimAccelerator, un programme mondial destiné aux jeunes entreprises afin d'innover, de catalyser et d'accroître le potentiel de leurs solutions climatiques.

Taux d'aide allant

jusqu'à **70%** des coûts du projet



APPEL À PROJETS EUREKA CLUSTER – EUROGIA²⁰³⁰



L'objectif du cluster Eurogia²⁰³⁰, Atteindre les objectifs de neutralité carbone grâce à des solutions de R&D dans le domaine des technologies à **faible émission de carbone**.



Les projets attendus

Quelques défis ciblés pour atteindre ces objectifs :

- ▶ **Approvisionnement en énergie sans carbone**
- ▶ Mobilité verte et villes intelligentes
- ▶ Logements et constructions plus intelligents
- ▶ Les ressources biologiques et l'environnement

Domaines d'application possibles (non exhaustifs) : capture, séquestration et utilisation du CO₂, bâtiments verts et sans émissions, villes intelligentes, chauffage, éoliennes offshore, bioénergie, panneaux solaires, piles à combustible power to-X

Bénéficiaires

Collaboratif avec au moins 2 partenaires issus de 2 pays membres d'Eureka



Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
24/04/2025

Type d'aide

Modalités de financement pour les participants **français** : i-Demo (Bpifrance) ou avances récupérables ou prêt à l'innovation R&D d'un montant maximum de 3 M€



Taux d'aide allant

jusqu'à **40%** des dépenses



APPEL À PROJETS CLEAN ENERGY TRANSITION PARTNERSHIP



Le partenariat pour la transition vers une énergie propre (CET Partnership) est un partenariat entre la Commission Européenne et les États membres ou associés, qui vise à stimuler et à accélérer la transition énergétique et à soutenir la mise en œuvre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET).

Bénéficiaires



Portage collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres différents (minimum 3)

Date de dépôt



02/04/2025 (pour le full proposal, suite à un pré-proposal en T4 2024)

Type d'aide



Subventions

Les projets attendus



Chaque Initiative de Transition (IRT) regroupe plusieurs appels à projet (topics) :

- ▶ IRT 1 : Système énergétique intégré à émissions nettes nulles ;
- ▶ IRT 2 : Amélioration des technologies de production d'électricité à zéro émission ;
- ▶ IRT 3 : Permettre la neutralité climatique grâce aux technologies de stockage, aux carburants renouvelables et à la CCU/CCS ;
- ▶ IRT 4 : Solutions efficaces de chauffage et de refroidissement à zéro émission ;
- ▶ IRT 5 : Systèmes énergétiques régionaux intégrés ;
- ▶ IRT 6 : Systèmes énergétiques industriels intégrés ;
- ▶ IRT 7 : Intégration dans l'environnement bâti ;
- ▶ IRT 8 : Dimensions transversales (numérique, circularité, transition juste et équitable).

Taux d'aide allant

jusqu'à **100%** des dépenses



CONNECTING EUROPE FACILITY (CEF) TRANSPORT (OU MIE - MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE)



Le CEF (MIE) est le programme financier européen de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie. Le volet Transports soutient des projets d'infrastructures de transport transeuropéennes sur le réseau identifié par la Commission européenne. Les objectifs sont les suivants :

- ▶ Développer des réseaux efficaces, interconnectés et multimodaux ;
- ▶ Atteindre une mobilité intelligente, interopérable, durable, inclusive, accessible, sûre et sécurisée ;
- ▶ Améliorer la mobilité civile et militaire

Bénéficiaires

Entités de toutes tailles, avec un portage monopartenaire ou collaboratif (entreprise cheffe de file). Le porteur doit obtenir l'accord de l'Etat membre auquel il appartient pour présenter son projet

Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
21/01/2025

Type d'aide

Subvention

Les projets attendus



Les projets attendus doivent être liés à une des **4 priorités thématiques suivantes** :

- ▶ Thème 1 : Projets d'infrastructures sur le réseau RTE-T central & global
- ▶ Thème 2 : Mobilité intelligente et interopérable
- ▶ Thème 3 : Mobilité durable et multimodale
- ▶ Thème 4 : Mobilité sûre et sécurisée

**Taux d'aide allant
jusqu'à 50% des dépenses**



APPEL À PROJETS CEF « ALTERNATIVE FUELS INFRASTRUCTURE FACILITY » (AFIF)



Au sein du programme CEF, l'objectif de l'appel à propositions AFIF est de soutenir le déploiement d'infrastructures d'approvisionnement en carburants alternatifs, contribuant à la décarbonisation du transport le long du réseau RTE-T.

Bénéficiaires

Entités de toutes tailles, avec un portage monopartenaire ou collaboratif (entreprise cheffe de file). Le porteur doit obtenir l'accord de l'Etat membre auquel il appartient pour présenter son projet

Dates de dépôt

11/06/2025 et 17/12/2025

Type d'aide

Subvention sur les dépenses d'investissement (co-financement nécessaire de la part d'un partenaire financier)

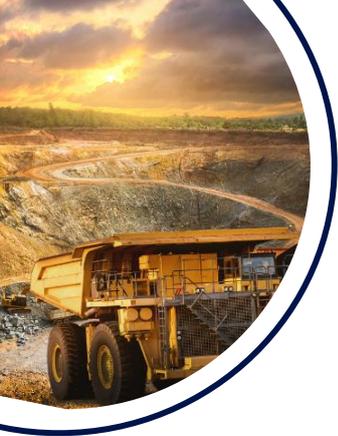
Les projets attendus



2 topics :

- Contributions unitaires (ou *CEF-T-2024-AFIFGEN-UNITS: Alternative Fuel Infrastructure Facility - Unit Contributions*)
- Taux de co-financement (ou *CEF-T-2024-AFIFGEN-COSTS: Alternative Fuel Infrastructure Facility - Cofunding Rate*)

Taux d'aide allant
jusqu'à **30%** des dépenses sous forme
de subventions



APPEL À PROJETS RESEARCH FUND FOR COAL & STEEL



Le RFCS est un programme de financement de l'UE qui soutient des projets de recherche dans les secteurs du charbon et de l'acier. Il contribuera au financement de grands projets de recherche et d'innovation dans le domaine de la sidérurgie propre pour produire de l'acier à très faible émission d'ici 2030, et de projets de recherche dans le secteur du charbon, afin de faciliter la transition juste des mines de charbon anciennement exploitées ou en cours de fermeture, ainsi que des infrastructures connexes, conformément au mécanisme de transition équitable.

LE RFCS propose notamment deux AAPs réguliers, **Big Ticket for Coal** et **Big Ticket for Steel**.

Bénéficiaires

Consortium avec la participation de min 2 pays éligibles

Date de dépôt

En attente des dates pour 2025 de **(attendues en février 2025)**

Type d'aide

Subvention

Les projets attendus

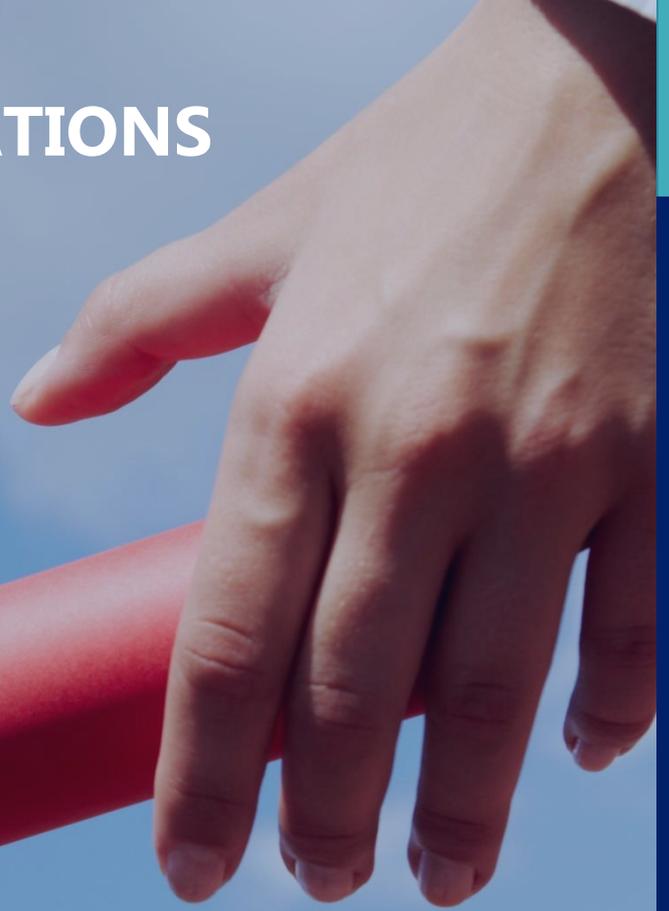


Les projets financés par le RFCS porteront sur :

- ▶ **Les procédés de production de l'acier**
- ▶ **L'optimisation de l'utilisation et de la conservation des ressources, les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité industrielle**
- ▶ La santé au travail
- ▶ La protection de l'environnement
- ▶ Les technologies soutenant les régions charbonnières en transition
- ▶ **Réduction des émissions liées à la production d'acier**

Taux d'aide allant
jusqu'à **50%** des dépenses sous forme
de subventions

RECOMMENDATIONS D&C





EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !



Concernant votre entreprise

▶ **Quel est mon niveau de fonds propres**

Les financeurs publics nationaux ne peuvent pas, de manière générale, octroyer une aide à une société qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour mener à bien le projet. C'est pourquoi il faut de préférence rassurer le financeur avec un niveau de fonds propres au moins équivalent au montant d'aide demandé (« 1€ d'aide pour 1€ de fonds propre »)

▶ **Quel est mon statut juridique et la taille de mon entreprise ?**

Votre statut juridique peut déterminer l'éligibilité ou non à certains dispositifs de financement. Si votre organisme est éligible, on détermine alors votre catégorie (Petite Entreprise, Moyenne Entreprise, Grande Entreprise) au regard de plusieurs critères : nombre de salariés, CA et/ou du total bilan en consolidé. Cela déterminera le taux d'aide maximal accessible. A titre d'exemple, si votre entreprise appartient, même partiellement (25% ou plus) à un groupe, il en sera tenu compte pour établir un calcul de votre taille réelle au regard de la définition d'une PME au sens communautaire.

A noter que certains dispositifs peuvent être dédiés uniquement aux PME.

▶ **Quels sont les types de dépenses éligibles ?**

Les dispositifs d'aides publiques ne sont pas tous identiques. Certains sont dédiés à la croissance des PME, d'autres à des projets de R&D, d'autres encore au financement des investissements dans le cadre d'expérimentations ou de développements industriels. C'est pourquoi l'on doit d'abord clarifier vos besoins de financement en identifiant les postes de dépenses qui seront affectés à votre projet : embauches ? actions de développement commercial ? investissements ? personnel et achats pour des travaux de R&D ?

Au regard de ces besoins, vous pourrez vérifier si le dispositif d'aide envisagé considère ces dépenses comme éligibles au financement.



Concernant votre projet

- ▶ Je porte mon projet seul ou en collaboration ? Avec quels types de partenaires : privés ? publics ? français ? européens ?
- ▶ Quel est le niveau de maturité de mon projet ?
- ▶ Quel est le planning de mon projet ? Quel est le budget de mon projet ?
- ▶ Quels impacts pour le territoire (économiques, sociaux, environnementaux) ?



Clarifier ces points avec D&Consultants vous permettra de mieux cibler les aides auxquelles vous pouvez prétendre !



LES DISPOSITIFS D'AIDE AU MONTAGE DE PROJETS EUROPÉENS

De nombreuses aides existent pour vous aider dans la **préparation de votre candidature** à un financement européen. Pour vous guider parmi ces opportunités, D&Consultants a recensé les principaux dispositifs disponibles :

► **Le Diagnostic Partenariat Technologique International de Bpifrance**

Le Diag'PTI soutient les PME et les entreprises de moins de 2 000 salariés pour préparer et déposer une réponse à un appel à projets d'innovation collaboratif européen, international ou bilatéral (dont Horizon Europe, Eurostars, EUREKA, etc.). Le dispositif est ouvert au fil de l'eau et permet de co-financer 50% de la prestation d'accompagnement par une société de conseil, sur toutes les phases du montage du projet (recherche de partenaires, structuration du projet, écriture du dossier, etc.). L'aide s'adapte aux besoins de l'entreprise : jusqu'à 25 000€ HT si elle est coordinatrice et 5 000€ HT si elle est partenaire du consortium.

► **Le Diagnostic Europe de Bpifrance**

Si vous êtes une PME ou start-up innovante avec un fort potentiel de croissance, Bpifrance co-finance avec le Diag'Europe la prestation d'accompagnement par une société de conseil (plafonnée à 20 000€ HT) pour vous aider à préparer votre réponse au dispositif européen « EIC Accelerator ». D&Consultants est référencé en tant qu'expert-conseil par Bpifrance et peut vous proposer un accompagnement pour structurer votre projet et formaliser le dossier de candidature.

► **Le dispositif « Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux » (MRSEI) de l'Agence Nationale de la Recherche**

L'ANR propose une aide financière aux chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant dans des universités et organismes de recherche publics français et souhaitant déposer un projet en tant que coordinateur à un appel à projet collaboratif européen ou international (y compris Horizon Europe). Le dispositif MRSEI permet ainsi d'obtenir jusqu'à 30 000€ sur 2 ans, dont maximum 10 000€ pour une prestation de services pour préparer le dossier. Quatre dates de relève MRSEI sont ouvertes chaque année, en février, avril, juillet et octobre.

Enfin, de nombreuses aides sont proposées dans les différentes **régions françaises**.

D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC

+ de **2 500 structures** bénéficiaires de financement public
grâce à un accompagnement par D&Consultants

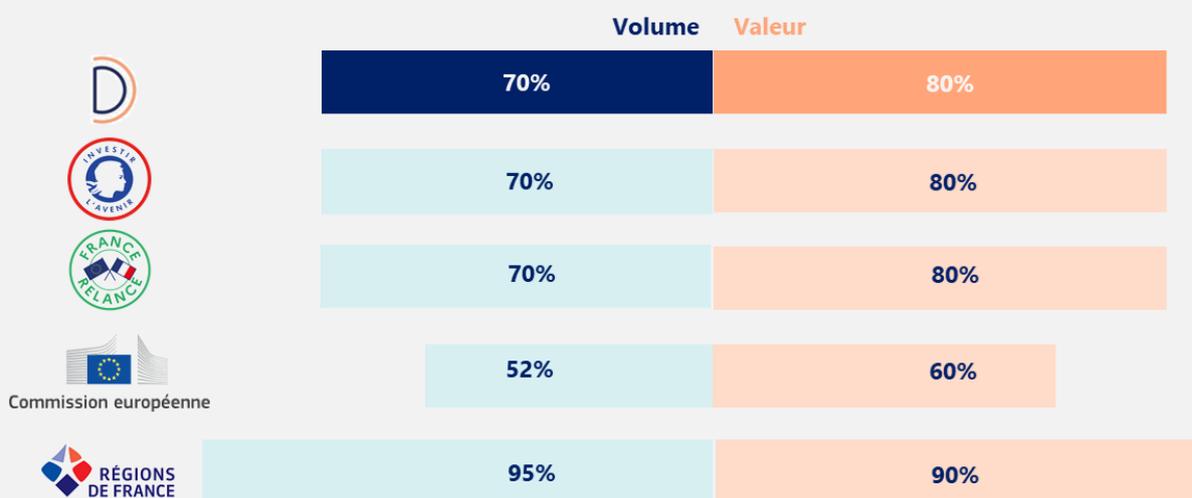
2,3 Mds €

d'aides levées

+ de 800

projets déposés

Des taux de succès* 2 fois supérieurs à la moyenne constatée



*Taux de succès constatés sur PIA 3 (2017-2020) et PIA 4 (2021-)
Europe: LIFE, H2020, EIC, Horizon Europe, BEI
Régions : PIA régionalisés, FEDER...

En volume : nombre de projets financés / nombre de projets montés
En valeur : montant de l'aide obtenu / montant de l'aide demandé

LONGÉVITÉ ET ROBUSTESSE

► **30 ANS** de conseil auprès des entreprises et des acteurs publics de la recherche et de l'innovation

► Un savoir-faire et des méthodologies robustes et éprouvés



CA



COLLABORATEURS



CROISSANCE
ANNUELLE



MISSIONS



23 CLIENTS
CAC 40



DES CLIENTS
FIDÈLES DEPUIS
PLUS DE 30 ANS



LABEL
BPIFRANCE
EXCELLENCE



PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION DES
CONSEILS EN
INNOVATION



NOUS CONTACTER

contact@detconsultants.com



D&Consultants

Heron Building (18^{ème} étage)
66 Avenue du
Maine
75014 Paris
+33 (0)1 53 62 98 57

www.detconsultants.com